

COMMUNE DE

**MASSEILLES**

---

# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 19 Octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 mai 2023, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole VIGNE, Maire.

Présents :

**Madame Nicole VIGNE**

**Madame Madeleine LAPEYRE**

**Madame Aline BETEILLE**

**Monsieur Jean-Guy LEVEILLE**

**Madame LAOUE Lydie**

**Monsieur Philippe FUSTAILLON**

**Monsieur François GARBAYE**

**Monsieur Christian ZAGO**

**Monsieur Patrick ZAGO**

Excusés : Madame Nathalie DESPUJOLS

Absent non excusé : Monsieur Marc MESANA

Procuration : néant

Secrétaire de séance : Madame Madeleine LAPEYRE

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Madeleine LAPEYRE est nommée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour suivant :

**1 – Approbation du procès-verbal du 08 juin 2023**

**2 – Délibération SPA**

**3 – Délibération décisions modificatives budgétaires**

**4 – Point cantonnier**

**5 – Point avancement projet séchoir et son environnement**

**6 – Point fêtes de fin d'année + vœux 2024**

**7 – Point avancement PLUi après clôture enquête**

**8 – Questions diverses**

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 FEVRIER 2023**

- Madame le Maire donne lecture du procès-verbal du 08 juin 2023 et demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation.
- Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2 – DELIBERATION SPA**

- **Délibération n° 20231019\_D01623 :**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Société Protectrice des Animaux de Bordeaux et du Sud-Ouest relatif à la signature d'une nouvelle convention. Madame le Maire explique que cette association assure pour le compte de la Collectivité le service de fourrière pour animaux, qui incombe normalement aux municipalités moyennant le coût de 0,65 € par habitant DGF à compter du 1er Janvier 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention avec la SPA de Bordeaux ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer la nouvelle convention conclue pour une durée de 3 ans renouvelable et pour un coût de 0,65 € par habitant DGF ;
- D'inscrire la dépense au BP 2024.

**3 – DELIBERATION DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

- **Délibération n° 20231019\_D01723 :**

Après délibération, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative suivante  
Pour intégrer dans le budget les subventions DSIL et FONDS VERTS :

- Article D231-22 + 177847 €
- Article R132-22 + 80000 €
- Article R1347-22 + 97847 €

#### **4 – POINT CANTONNIER**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la convention du cantonnier se termine le 31 décembre prochain et que la Commune de LERM-ET-MUSSET souhaite conserver le temps complet pour elle seule.

Après discussion, notre souhait est de garder notre employé ; celui de Monsieur Patrice GARBAYE est de rester travailler pour Masseilles sa commune.

Un courrier a été fait dans ce sens à Madame le Maire de LERM-ET MUSSET.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de LERM-ET-MUSSET est favorable à notre demande ; une nouvelle convention sera signée à compter du 1er Janvier 2024.

#### **5 – POINT AVANCEMENT PROJET SECHOIR ET SON ENVIRONNEMENT**

Le projet avance ; nous venons d'obtenir une subvention DSIL d'un montant de 80.000 € et une subvention FONDS VERTS pour 97.847 €.

Le taux de subventionnement atteint presque les 80 %.

Madame le Maire a pris contact avec les banques pour le financement du restant à charge ; on attend les retours.

La consultation des architectes va être lancée très prochainement.

#### **6 – POINT FÊTES DE FIN D'ANNEE – VOEUX 2024**

- **NOËL** : le repas traditionnel le Dimanche 10 décembre avec animation par Florette et Yurgen. Le repas sera servi par le Relais Bazadais.  
Un cadeau sera offert aux enfants inscrits et présents au repas.  
Un panier gourmand sera également offert aux personnes âgées à partir de 80 ans.
- **VOEUX 2024** : la date retenue est le Samedi 13 Janvier 2024 à 18 heures avec un apéritif dinatoire.  
Pendant la cérémonie des voeux, Madame le Maire propose de donner la parole aux nouveaux habitants afin qu'ils présentent leurs projets.  
Le Conseil Municipal est favorable.

#### **7 – POINT AVANCEMENT PLUI APRES CLÔTURE ENQUÊTE**

L'enquête publique s'est déroulée du 04 septembre au 04 octobre 2023.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que sur l'ensemble des communes, on

compte 250 requêtes dont une majorité sur : 1 – BAZAS ; 2 – CAPTIEUX ; 3 – GRIGNOLS ; 4 – CUDOS ; 5 – LE NIZAN.

Nous espérons une application du PLUi en début d'année 2024.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

- Chemin Rural n° 17 : Monsieur LOMBARD a fermé le chemin avec un portail électrique.  
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de convoquer Monsieur LOMBARD pour lui demander de retirer son portail ; le chemin doit rester ouvert.  
Le Conseil est d'accord à l'unanimité.
  
- Séchoir LAGÜE Cyril : le séchoir appartenant à Monsieur et Madame LAGÜE, situé sur la parcelle B423, menace de tomber sur la voie publique et présente un danger imminent.  
Le Conseil Municipal décide de leur envoyer une lettre recommandée pour leur demander d'engager des actions.  
Sans réponse de leur part, un arrêté de péril sera pris par Madame le Maire pour assurer la sécurité.
  
- Téléthon : un courrier en date du 17 octobre de M. CHAMINADE, Président de la Fédération des Associations Grignolaises relatif à une invitation le mercredi 8 novembre à 20 h 30 pour une réunion de préparation au Téléthon 2023. Mme Aline BETEILLE assistera à cette rencontre.

L'ordre du jour étant achevé, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 37.

Le secrétaire de séance,  
Madeleine LAPEYRE

Le Maire,  
Nicole VIGNE